

**Propriétaire  
occupant**

**Locataire**

**Propriétaire bailleur**

**Futur propriétaire**



# Logement : un projet en Ténarèze ?



BEUCAIRE – BEAUMONT – BE-  
RAUT – BLAZIERT – CASSAIGNE -  
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON –  
CAUSSENS - CAZENEUVE –  
CONDOM – FOURCES –  
GAZAPOUY – LAGARDERE –  
LAGRAULET DU GERS – LARRES-  
SINGLE - LARROQUE ST SERVIN -  
LARROQUE SUR L'OSSE –  
LAURAET – LIGARDES -  
MIGNAUT TAUZIA – MANSEN-  
COME – MONTREAL DU GERS –  
MOUCHAN – ROQUEPINE -  
ST ORENS POUY PETIT - SAINT PUY  
- VALENCE SUR BAISE

ACQUISITION

ECONOMIE D'ENERGIE



MISE EN LOCATION TRAVAUX

REHABILITATION

CONSTRUCTION

ACCESSIBILITE



**Contactez le service  
logement de la Ténarèze**

**05 62 28 73 53**

# Pour votre projet, vous pouvez obtenir des aides financières ...

## L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

---

Depuis septembre 2012, la Communauté de Communes a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH RR) sur l'ensemble de son territoire.

L'OPAH RR permet d'obtenir des conseils et des subventions pour réaliser des travaux dans un logement privé concernant en priorité :

- l'habitat dégradé et insalubre ;
- la maîtrise des dépenses d'énergie (travaux d'isolation, d'amélioration des systèmes de chauffage, ...)
- le maintien à domicile des personnes âgées et les travaux d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap ;
- la réhabilitation des logements vacants.

## Qui peut bénéficier de l'OPAH RR ?

---

L'OPAH RR s'adresse :

- aux **propriétaires occupants** qui souhaitent réhabiliter leur habitation (sous condition de ressources) ;
- aux **propriétaires bailleurs privés** pour rénover ou créer des logements locatifs conventionnés.

## Quelles aides pour rénover votre logement ?

---

L'OPAH RR permet de mobiliser des aides financières de l'ANAH, de l'Etat, du Conseil départemental du Gers, du Conseil régional de la Région Occitanie et de la Communauté de communes de la Ténarèze, pour favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements privés sur le territoire.

Le montant des aides varie selon les travaux envisagés.

Pour bénéficier d'aides, les propriétaires doivent, **avant d'avoir commencé les travaux**, constituer un dossier de demande de subvention.

Une aide technique et administrative est proposée gratuitement, ainsi qu'un accompagnement de la constitution des dossiers de demande de subvention jusqu'au versement des aides.

## OPAH : des aides pour rénover votre logement

Le bureau d'études **Altair** a été missionné pour vous accompagner.

Une aide technique et administrative est proposée gratuitement, ainsi qu'une assistance à la constitution des dossiers de demande de subvention jusqu'au versement des aides.



## ... mais aussi des conseils en architecture gratuits...

Pour un projet de construction, d'extension ou de réhabilitation, le service logement vous propose un rendez-vous avec un architecte conseil **en partenariat avec le CAUE du Gers**. Il s'agit d'un conseil pour vous aider dans votre projet sans toutefois établir les plans : contraintes et règles d'urbanisme, démarches administratives, conseil technique (intervention sur le bâti ancien, implantation, organisation de l'espace, intégration paysagère...).

## ... des aides pour les économies d'énergie...

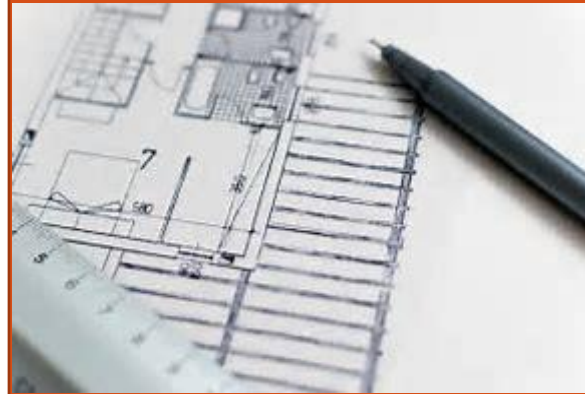
Si votre projet ne peut pas être financé par l'OPAH RR, il existe d'autres aides qui peuvent être mobilisées. Le service logement est là pour vous accompagner et vous indiquer le dispositif le plus approprié **en partenariat avec l'Espace Info Energie du Gers**. Il peut également vous conseiller sur des questions techniques et réglementaires (isolation, chauffage, énergies renouvelables).

## ... des conseils sur la location de logement...

Vous êtes locataire, propriétaire bailleur, jeune à la recherche d'un logement ou encore investisseur, vous pouvez disposer d'un accompagnement personnalisé pour votre projet ou pour répondre à vos questions juridiques, administratives ou financières **en partenariat avec l'Adil du Gers**.

## ... ou un accompagnement dans votre projet de construction ou d'acquisition.

Si vous souhaitez acquérir ou faire construire un logement, le service logement peut vous conseiller avant signature de tout contrat (vente, construction...) encore sur les montages financiers **en partenariat avec l'Adil du Gers**. Un accompagnement sur les autorisations d'urbanisme est également possible.



## Les partenaires de votre projet



Votre interlocuteur  
unique vous  
accueille

# Service logement de la Ténarèze

05 62 28 73 53

[logement@cc-tenareze.fr](mailto:logement@cc-tenareze.fr)



Sur rendez-vous à la Communauté  
de communes de la Ténarèze  
Quai Laboupillère à Condom  
du lundi au vendredi de 8h30 à  
12h30 et de 13h30 à 18h